

Pour transformer l'École, mobilisons nous !

Manifestation nationale le 6 avril !

Les élèves et les équipes éducatives ont besoin d'une vraie refondation du système éducatif. Il y a urgence à assurer la réussite de toutes tant les inégalités se creusent. Nous refusons de nous résigner à ce que les enfants subissent les conséquences sociales de la crise. C'est « mieux d'École » qu'il faut pour tous les élèves avec des conditions optimales d'apprentissage et de scolarisation.

Les enseignant-es, quant à eux, ont de fortes attentes et dès maintenant, ont besoin de retrouver des conditions de travail apaisées et sereines. C'est ce qu'il-elles ont exprimé très fortement lors de la journée de grève et de manifestations du 12 février pour demander une réforme des rythmes réussie pour tous et toutes, sur tout le territoire, et qui prenne en compte l'avis de tous les acteurs de l'École.

Alors que l'avenir de l'Éducation Nationale se décide aujourd'hui au parlement et afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, le SNUipp, avec la FSU, appellent tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux besoins des élèves, aux attentes des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Mobilisons-nous pour :

- la mise en place de mesures concrètes permettant à l'ensemble des personnels de l'Éducation de mieux exercer leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue,

diversification possible des pratiques professionnelles...).

- la priorité à la prévention de la difficulté scolaire

- une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves, avec une réforme des rythmes réussie, cohérente, pensée sur la journée, la semaine et l'année, s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs

- une relance de l'Éducation prioritaire

- la création de postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions

- une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels avec une réelle revalorisation salariale abandonnant les logiques d'individualisation et de rémunération au mérite

- un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement.

Parce que rien n'avancera concrètement sans les enseignant-es, **venez nombreux-ses manifester le samedi 6 avril à Paris.**

Transformer l'école : oui, mais pas sans nous !

(Un départ en train est organisé depuis Bordeaux pour la manifestation, inscrivez-vous, voir bulletin d'inscription en page 16)

Célia Gonzalez-Fondriest
et Agnès Dumand
Secrétaires départementales

Sommaire

P.1 : édito

P.2 à 5 : école

P.6 et 7 : formation

P.8 : école

P.9 : société

P.10 : métier

P.11 : carte scolaire

P.12 et 13 : CAPD

P.14 à 16 : syndicat

Déposé le lundi 25 mars 2013

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE

Pour une réforme ambitieuse de l'école, c'est à nous de jouer !

Célia Gonzalez-Fondriest et Agnès Dumand

Transformer l'école pour la réussite de tous est plus que jamais une nécessité. La nouvelle loi d'orientation et de programmation qui sera votée prochainement constitue une réelle occasion pour le SNUipp et la FSU de peser sur l'avenir de notre système éducatif.

L'ensemble des réformes subies ces dernières années ont marqué un recul important pour l'école, ses élèves et ses personnels : réductions massives de postes, suppression de deux heures d'enseignement et introduction de l'aide personnalisée, démantèlement des RASED, mise en œuvre de nouveaux programmes à la fois lourds et réducteurs, changement des évaluations nationales, tentative de mise en concurrence des écoles et des enseignants, pression hiérarchique accentuée; structuration du système éducatif autour de la logique de socle au détriments des contenus enseignés et de la réussite de tous, démantèlement de la formation initiale et continue...

Les enjeux d'une véritable refondation démocratique de l'École, sont primordiaux, tant le système éducatif a été mis à mal et les inégalités se sont creusées. L'école a besoin de changement et cela nécessite des transformations profondes.

La création des 60 000 postes dans l'éducation nationale marque le retour de l'investissement éducatif après des années de sup-

pressions massives de postes. Si les 3006 postes d'enseignants dans les écoles sont un premier pas, ils ne permettront pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves de façon significative au regard du nombre d'élèves en hausse constante et des besoins dans les écoles. De plus, l'engagement budgétaire doit s'inscrire dans la durée et ne doit pas être soumis aux contraintes budgétaires actuelles que nous contestons.

La loi de Refondation de l'école discutée à l'assemblée en ce moment, affirme une priorité à l'école primaire avec notamment le dispositif « plus de maîtres que de classes », la revitalisation de l'école maternelle et la scolarisation des 2 ans, la création d'un Conseil Supérieur de l'évaluation et d'un Conseil national des Programmes, indépendants.

Cependant, des changements concrets restent attendus sur le terrain : effectifs, RASED, remplacement, « plus de maîtres que de classe », éducation prioritaire, travail en équipe, objectifs communs d'apprentissage pour tous les élèves, conditions de travail, programmes, revalorisation salariale, formation initiale et continue... Les chantiers à ouvrir sont nombreux pour que la refondation permette réellement de changer l'école. Si le projet de loi affiche des ambitions « pédagogiques », le vrai défi qui reste à relever est qu'il permette dans les faits de mieux préparer l'avenir. Or, beaucoup

reste à préciser dans les textes réglementaires à venir et à renforcer sur le terrain en donnant les moyens à tous les personnels de faire leur travail dans de bonnes conditions, et de remplir toutes les missions nécessaires à la réalisation de ces ambitions.

Le projet de loi comporte des absences ou des continuités avec les politiques précédentes qui risquent d'obérer la mise en œuvre des transformations nécessaires : dotations à venir qui ne permettront pas des changements profonds, maintien d'une double prescription programme/socle, maintien de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (et non 18 ans comme le demande la FSU), non réhabilitation des RASED...

Les fortes mobilisations de la communauté éducative des années précédentes ont contribué à faire de l'Éducation un enjeu majeur pour l'avenir de notre société. C'est pourquoi, les semaines et mois à venir seront primordiaux. Le SNUipp-FSU va continuer à peser dans les débats sur l'école et à porter ses propositions pour un service public d'éducation renforcé, pour la démocratisation du système éducatif, pour une politique ambitieuse au service de la réussite de tous les élèves.

Ces débats, ces discussions doivent être menés avec l'ensemble des enseignants car l'avenir de l'école est l'affaire de tous et sa transformation ne se fera pas sans nous.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Rythmes : l'exigence est toujours de mise

Cécile Hémous et Adrien Martinez

Plus de 70 % de grévistes en Gironde, 3000 enseignant-es en manifestation, la grève du 12 février pour une autre réforme des rythmes scolaires a été une véritable réussite et a montré l'attachement de la profession à une véritable ambition dans la transformation de l'école. Il va falloir que notre ministre l'entende !

La même semaine, le gouvernement annonçait la suppression de 3 milliards de € d'aides aux collectivités territoriales. Cette décision va aggraver les inégalités territoriales : les communes aux revenus importants auront les moyens d'assurer un accueil des élèves hors temps scolaire de qualité, et à quelques kilomètres de là, cela sera de la garderie.



Après des années de coups de boutoir, l'école ne peut plus se permettre le bricolage. Seulement 15 % des communes seraient en possibilité de passer à 4,5 jours à la rentrée 2013. Dans beaucoup d'endroits, les enseignant-es n'ont pas été consultés, malgré leur expertise sur ce que veut dire changer les rythmes pour les élèves.

Changer, oui, mais pas n'importe comment ! Il faut garantir un temps périscolaire gratuit et de qualité pour tous, une équité sur l'ensemble du territoire, et l'amélioration concrète des conditions de travail des enseignant-es et d'apprentissage des élèves... Cela passe par un financement par l'Etat à hauteur des besoins. Et aussi par une réduction du temps de service pour les enseignant-es avec 3 heures de concertation par semaine à la dis-

position des équipes, afin de mieux faire leur métier. Il faut garantir partout que les enseignant-es soient associé-es à la réflexion sur la refonte des rythmes.

Le SNUipp-FSU continue à porter l'exigence de réécriture complète du décret, et estime donc qu'il faut reporter le passage à quatre jours et demi en 2014. Si des communes souhaitent modifier leurs rythmes en 2013, cela ne pourra se construire qu'après une réelle concertation et avec l'accord des conseils d'école. Il exige aussi du DASEN une journée banalisée pour que la parole de tous les enseignant-es soit entendue.

Pour le SNUipp-FSU, l'heure est toujours à la mobilisation, dans chaque conseil d'école mais aussi nationalement par la manifestation du 6 avril, pour arracher une véritable ambition pour l'école de la réussite de tous.

Les RASED feront-ils toujours partie des fondations ?

Agnès Dumand



Les premières mesures de préparation de la rentrée 2013 et le fléchage des dotations à venir ne laissent pas grande illusion sur l'avenir du dispositif RASED.

Pourtant, au printemps dernier, le soutien aux RASED de l'actuelle majorité était sans faille, fustigeant la droite qui avait supprimé 3000 postes depuis 2008, dont 150 en Gironde. Les mesures d'urgence de la rentrée avaient permis la réimplantation de 100 postes – 12 en Gironde. Cette amorce de réhabilitation pouvait laisser un espoir.

Depuis, le projet de loi sur la refondation de l'école est resté singulièrement muet sur les RASED, à peine évoqués dans le rapport annexé, remettant en cause ses missions et ne prévoyant aucune recréation de postes d'enseignant-es spécialisé-es dans la loi de programmation.

Depuis, quasiment plus de départs en formation spécialisée, les enseignant-es des RASED sont toujours désarmés face à la pénurie des moyens et au chamboulement des missions, et toujours pas de groupe de travail comme promis.

Le recentrage issu de la loi Fillon sur le handicap, la grande difficulté, les fameux troubles « dys » et du com-

portement, s'inscrit dans une perspective de médicalisation de la difficulté scolaire.

Cette orientation, si elle se confirme, va à l'encontre des changements attendus et s'oppose fondamentalement à celle des RASED fondée sur une dynamique pédagogique et éducative.

Des amendements ont été apportés par la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour laisser une petite place aux RASED, mais à moyens constants et au détriment des postes surnuméraires sans garantie de pérennisation de leurs missions.

Les RASED sont la marque d'une vraie démocratisation de l'école, surtout pour les élèves des milieux populaires car ils ne renvoient pas aux élèves et aux familles la responsabilité de l'échec. Au contraire c'est bien le signe que l'école y prend sa part.

Le SNUipp-FSU continuera de se battre dans la rue et dans les instances pour que tous les postes soient restitués et que ce dispositif retrouve son rôle de prévention et de remédiation sur tous les territoires. Il serait incompréhensible et incohérent que la place des aides spécialisées aux élèves qui en ont besoin ne soit pas clairement et durablement réaffirmée dans l'école.

« Plus De Maîtres Que De Classes »

Nathalie Teyssot

Qu'est ce que ça veut dire ?

Pour le SNUipp-FSU, le PDMQDC est un levier de transformation de l'école. Proposé par le SNUipp-FSU au Ministère lors des échanges sur la « refondation », il doit ouvrir la voie à de nouvelles pratiques de classe pour travailler à la réussite de tous les élèves. Pour le Ministère, il s'agit avant tout de prévenir la difficulté scolaire alors que le SNUipp-FSU y voit aussi un moyen de réduire le temps d'enseignement devant la classe pour un travail de meilleure qualité, en maintenant pour tous les élèves leurs heures d'enseignement.

Mais la refondation de l'école est plombée par un cadre budgétaire contraint, les suppressions de postes massives des années passées rendent les situations d'effectifs encore partout trop chargées.

Le DASEN de la Gironde a choisi de commencer la mise en place du dispositif : 25 postes ont été affectés à des écoles classées en RRS, ou par rapport aux CSP défavorisées, au nombre de retard de scolarisation en 6^{ème}, aux résultats des évaluations nationales... Pour le SNUipp-FSU, il en faudrait 370 (174 en RRS) pour un maître surnuméraire sur 6 classes.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un poste d'enseignant-e ordinaire.

Le Conseil des Maîtres devrait pouvoir choisir la répartition des enseignant-es et le surnuméraire ne devrait pas être un-e enseignant-e spécifique. En Gironde, en CAPD, après une discussion acharnée, le DASEN a renoncé aux commissions

d'entretien, mais une *lettre de motivation montrant que l'enseignant-e a pris connaissance des spécificités du dispositif* est obligatoire et des *fiches descriptives* ont déjà été demandées aux écoles en amont du mouvement ! Or, l'organisation est le fruit d'une réflexion collective, basée sur la confiance et la liberté pédagogique. Nous considérons que l'enseignant-e surnuméraire doit entièrement participer à l'élaboration du projet dans lequel il-elle s'inscrit. Du temps de formation doit normalement être dégagé d'ici la fin de l'année.

L'enseignant-e surnuméraire intervient auprès des élèves. La circulaire précise qu'il « ne se substitue

pas aux aides spécialisées (...) pour les élèves en grande difficulté » mais il ne doit pas non plus se substituer à tout autre personnel accompagnant (AE, AP, AVS...) ni aux conseillers pédagogiques. Au contraire, il est intégré dans l'équipe. La circulaire prévoit aussi des « dispositifs de concertation » associés au projet ; le SNUipp-FSU demande que ce temps soit pris sur le reste des 108 heures.



Comment peut-il intervenir ?

La présence d'un surnuméraire permet de diversifier les organisations, d'engager une réflexion collective sur les pratiques, de mettre en place un travail collaboratif et d'assurer un meilleur suivi des élèves. Les équipes choisissent les niveaux de classe et les modalités d'intervention. La circulaire indique que l'enseignant-e PDMQDC travaille sur les fondamentaux, le SNUipp-FSU pense qu'il faut laisser la liberté de décider aux équipes.

ZOOM sur le poste Prévention Illettrisme de Lormont

Sur deux groupes scolaires, le poste prévention illettrisme est un poste d'enseignant-e surnuméraire. Travaillant avec les enseignant-es du cycle 2 et du RASED, il est axé sur la maîtrise de la langue. Il permet aux équipes de travailler avec des effectifs réduits sur des compétences spécifiques tout au long de l'année : langage (petits groupes en GS), lecture (dédoublément des classes de CP ou groupe de soutien), production écrite (en fonction des projets)...

Avec le temps, ce poste semble devenu indispensable aux fonctionnements des écoles. La principale difficulté réside dans le manque de temps de concertation institutionnel, afin de mieux déterminer les besoins et de chercher les meilleures solutions.

Les enfants de « moins de 3 ans » reprennent le chemin de l'école... à petits pas.

Hélène Alcon

La pompe de la scolarisation des « moins de 3 ans » est réamorçée et c'est une reconnaissance de l'importance de cette scolarisation, notamment pour les enfants des milieux populaires.

Mais c'est au compte-goutte : en Gironde 7 postes de TPS seront créés à la rentrée 2013.

Pour le SNUipp-FSU, cette scolarisation précoce est nécessaire, mais elle doit être accompagnée de conditions particulières : 15 élèves maximum, présence d'ATSEM formées, locaux adaptés, partenariat avec les personnels de la petite enfance...

En Gironde, les postes créés sont de 3 sortes :

- 4 classes de TPS spécifiques dans des écoles maternelles, en RRS urbain : elles correspondent à une nécessité car trop d'écoles en RRS ne scolarisent pas de « moins de 3 ans » faute de place ou à cause d'une opposition municipale alors que c'est inscrit dans la loi.
- 2 classes de maternelles en milieu rural, une en maternelle, une en RPI, où les TPS peuvent être scolarisés seuls ou avec d'autres niveaux : cela correspond à une demande dans des secteurs où les services de la petite enfance sont peu développés et où l'école reste le seul lieu d'apport culturel et linguistique.
- 1 classe spécifique, hors école, mais rattachée administrativement à une école : cette création soulève certaines interrogations et certains dangers : quel intérêt à isoler des TPS hors de l'école, alors que le but de la 1^{ère} scolarisation est la socialisation et la stimulation par les autres élèves plus âgés ? N'y a-t-il pas risque qu'un autre ministère, moins soucieux de cette scolarisation, profite de sa localisation hors école pour la transformer en « jardins d'enfants » (les tentatives antérieures nous rendent méfiants sur cette question) ?

Le SNUipp-FSU a obtenu que ces postes ne soient pas soumis à commission d'entretien mais a demandé en revanche qu'ils soient identifiés afin que les postulantes en connaissent la spécificité (projet, partenariat avec des personnels de la petite enfance... etc). Le DASEN demandera donc aux candidates une lettre indiquant qu'elles et elles sont au courant de la particularité du poste.

Pour les écoles maternelles où des classes de TPS existent déjà, les enseignants actuellement sur ces postes doivent pouvoir être prioritaires afin que leur expertise soit reconnue. Il doit également y avoir un moment de formation pour les équipes avant leur prise de fonction. Enfin, les effectifs de ces postes de TPS (autour de 15 élèves), ne doivent pas être globalisés avec ceux des autres classes pour ne pas entraîner de sureffectif pour les autres.

De manière générale, la création de ces postes de TPS, si elle est une première réponse, n'entraînera pas une remontée significative de la scolarisation des « moins de 3 ans ». Le SNUipp-FSU demande que les « moins de 3 ans » soient à nouveau scolarisés dans les écoles, lorsque les familles en font la demande et soient donc comptabilisés dans les effectifs. Le SNUipp-FSU demande qu'une démarche volontariste du DASEN soit faite auprès des maires pour relancer leur inscription et leur scolarisation.



La TPS, une classe à part ?

Emilie Mullier

A Lormont, au lieu d'ouvrir deux TPS dans deux écoles maternelles, l'IEN propose d'installer ces deux classes dans une ancienne école inoccupée. La directrice d'une école proche en serait responsable, les moins de trois ans des quatre écoles alentour y viendraient. Après leur TPS, les élèves iraient dans leur maternelle de secteur... Plus de sectorisation : certaines familles habitent loin de ce lieu et devront parfois amener leurs enfants sur trois écoles : en TPS, en maternelle et en élémentaire. Les élèves seront scolarisés entre enfants du même âge et devront s'adapter à de nouveaux lieux et personnels en petite section.

Avec des postes fléchés, dans un lieu séparé du reste de l'école, la TPS fait-elle partie de l'école maternelle ?

Concours transitoire

Ces 3 dernières années ont vu la mise en place concrète de la réforme de la mastérisation.

Mise en oeuvre par Luc Châtel, cette réforme qui consistait notamment à élever le niveau de recrutement des enseignants de bac+3 à bac+5, a dans les faits eu pour conséquence une véritable fragilisation de la formation initiale : fracture entre formation théorique (M1, M2) dévolue à l'université et formation dite professionnelle dévolue à l'employeur, baisse du nombre de places au concours, charge de travail inconsiderée pour les M2 (concours, master, mémoire, stages, certifications), disparition de la formation professionnelle des stagiaires.

En Gironde, les enseignants stagiaires ne sont pas les plus mal lotis car ils bénéficient de 2 mois de stage en pratique accompagnée chez les PEMF en début d'année. Néanmoins dès le mois de février ils sont affectés en tant que brigade sans aucun traitement particulier lié à leur statut.

Cette réforme a eu un impact important dans les écoles. En effet, elle a conduit premièrement à ce que des étudiants soient en pleine responsabilité de classe. Elle a induit également la multiplication des Maîtres d'Accueil Temporaires, enseignants qui n'ont reçu aucune formation pour encadrer et former des étudiants.

Après la réforme calamiteuse de la mastérisation décrite par de nombreux rapports, le nouveau gouvernement s'apprête à transformer la formation des maîtres. Nouveau concours, ESPE, année de stage... Rien de bien nouveau mais ces changements vont avoir des conséquences importantes pour les étudiants qui se destinent à être enseignants.

Dans l'immédiat, des **mesures transitoires** sont annoncées par le Ministère avec un concours bis organisé en juin 2013 pour l'admissibilité et en juin 2014 pour l'admission et ouvert aux M1 et aux M2.

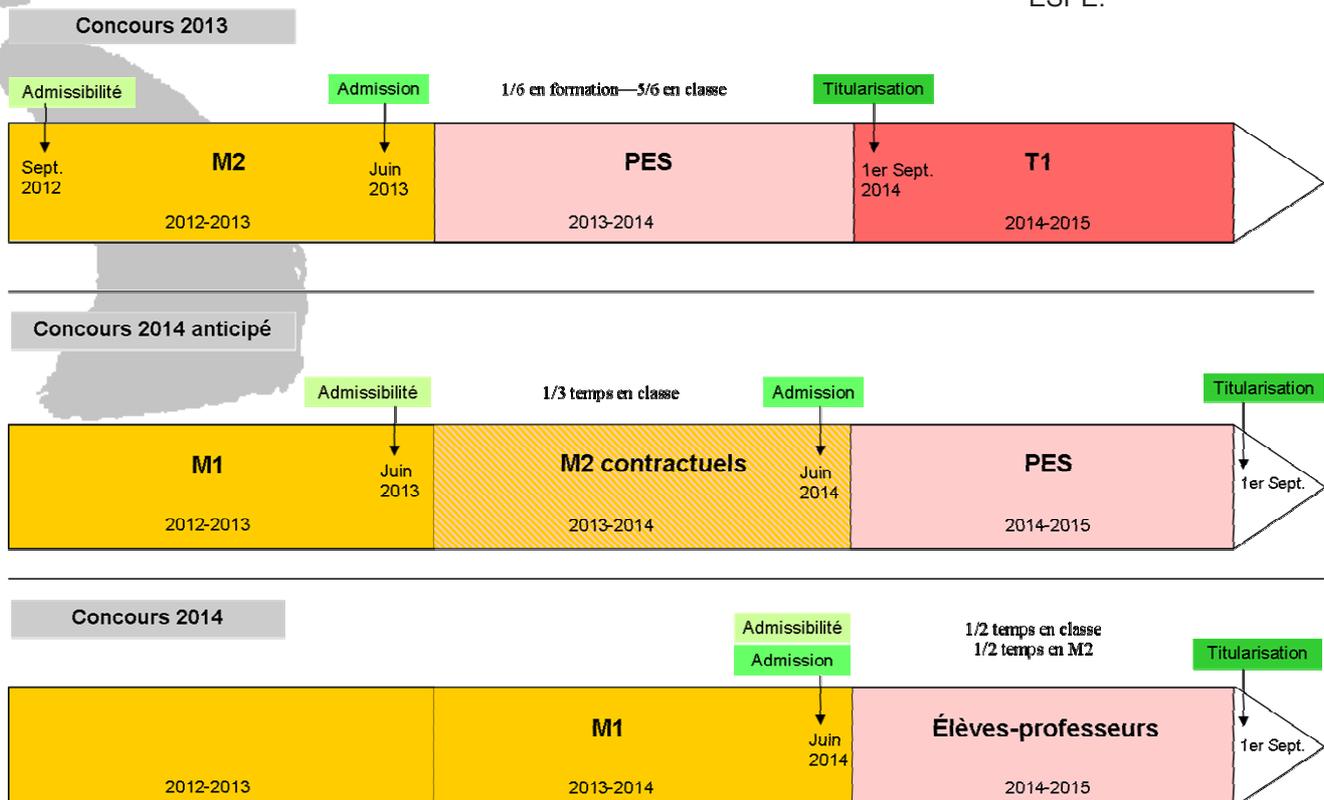
Les ESPE vont voir le jour à la rentrée 2013. Même si le ministère commence à donner des réponses sur cette année charnière des questions subsistent. Quels publics ? Quelles formations ? quel statut ?

21150 places sont ouvertes a concours, l'admissibilité a lieu en juin 2013, **l'admission en juin 2014**. Les admissibles suivent un M2 dans les ESPE, ils assurent 1/3 de classe rémunéré à mi-traitement de l'indice 362, soit à peu près 650€ net. **Ils ne sont pas fonctionnaires mais seront malgré tout utilisés comme moyens d'enseignement.**

Mener de front une responsabilité de classe, une validation d'un M2 et l'admissibilité risque fortement d'être intenable. De plus nous n'avons aucune garantie à l'heure actuelle d'un accompagnement sur le terrain suffisant pour limiter les dégâts d'une prise de responsabilité sans réelle formation professionnelle.

Ce concours est ouvert à tout candidat justifiant d'un M1 (donc les M2 y compris). Les M2 ayant l'admissibilité n'auront pas à suivre le M2 dans les ESPE. À priori ils se verront proposer une formation à l'admission dans le cadre des ESPE.

Concours enseignants



Et après la transition...

Les contours de la formation initiale des enseignants après la phase de transition commencent à prendre forme. Elle aura lieu sur deux ans, dans le cadre des ESPE (voir ci-contre) et permettra la validation d'un master (niveau bac + 5). Le concours de recrutement aura lieu en fin de master 1 (niveau bac + 4), admissibilité et admission. Ainsi les étudiants voulant devenir professeurs des écoles devront s'inscrire dans un master métiers de l'enseignement et suivre une première année orientée vers la préparation du concours.

Les admis seront fonctionnaires stagiaires. Ils auront un mi-temps de classe, et un mi-temps de formation ESPE dans lequel ils devront valider leur M2.

À la fin de cette année, ils seront titularisés et entreront dans le métier en pleine responsabilité.

Placer le concours en fin de M1 permet de rémunérer plus rapidement les futurs enseignants et de leur ouvrir les droits des fonctionnaires plus précocement. Néanmoins, le concours en M1 avec une année de fonctionnaire stagiaire en responsabilité à mi-temps en M2 pose le problème de la cohérence avec le cursus universitaire et une formation intégrée. Le risque est fort de voir le volume de formation diminuer. La conférence des directeurs d'IUFM annonce qu'ils devront diminuer de moitié ce temps, pour laisser la place à un mi-temps en responsabilité.

Pour le SNUipp-FSU, le dossier de la formation initiale est loin d'être clos. Enseigner est un métier qui s'apprend et il faut le temps pour cela. Nous avons besoin d'une formation professionnelle adossée à la recherche tenant compte de l'ensemble des problématiques du métier (maîtrise disciplinaire, connaissance de l'enfant et des processus d'apprentissage, maîtrise des gestes professionnels...). C'est l'ambition que nous portons.

Les **ESPE** (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) remplaceront au premier septembre 2013 les IUFM avec pour mission le pilotage de la formation initiale et continue des enseignants et des CPE.

Le retour de la formation initiale et continue la création avec des ESPE, prévue dans la loi de refondation est une bonne nouvelle, au regard de l'état de la formation des enseignants ces dernières années..

Cependant leur mise en place se fait à marche forcée, les textes de cadrage sont encore à l'état de projets et manquent de cohérence entre eux. Les personnels et les représentants des usagers n'y sont pas pleinement associés. Ces textes manquent des garanties nécessai-

res pour assurer que les ESPE auront les moyens de répondre aux exigences d'un retour à une formation professionnelle de qualité.

Rattachées à une université ou à un groupement universitaire, et donc contraintes financièrement par la LRU, les ESPE n'auront pas d'autonomie budgétaire garantie, ni nécessairement les moyens de fonctionner. Il n'y a pas d'assurance que tous les personnels des IUFM soient transférés dans les ESPE.

Les ESPE ne seront pas les seules structures à pouvoir assurer la formation des enseignant-es : il y a un risque de concurrence entre lieux de formation et de maintien de l'éclatement existant entre premier et second degré.

Elles auront à charge des actions de formation continue des personnels

CLES – C2I2E fin de la galère !

Après les multiples interpellations de la FSU, les campagnes et pétitions auprès des stagiaires pour demander la suppression de l'exigence des certifications CLES et C2i2e pour être titularisé, le ministre apporte enfin une réponse favorable.

Les stagiaires lauréats des concours 2012, 2013 et 2014 anticipé seront titularisés même s'ils n'ont pas acquis ces certifications. Ils bénéficieront d'une formation non payante, dans les trois années qui suivent leur titularisation, organisée par les recteurs, afin de les valider. Un décret devra préciser les modalités de cette mesure dérogatoire.

Par la suite, la formation relative à ces compétences seront intégrées dans la formation des étudiants, au sein des ESPE.

enseignants du premier et second degré, mais sans aucun cadrage en termes d'organisation (convention avec les rectorats...), et de moyens mis à disposition.

Pour la FSU, confier la formation des enseignant-es à l'université suppose l'existence d'une structure spécifique, véritable composante universitaire qui doit avoir une double mission de formation et de recherche. Elle doit donc être dotée de personnels affectés en propre (enseignant-es-chercheur-ses, enseignant-es (en particulier les PEMF), BIATOS, etc) et de moyens budgétaires fléchés et suffisants, avec une pérennité assurée. C'est indispensable pour réussir la reconstruction de la formation des enseignants.

*Nicolas Durrieu
Adrien Martinez*

Pour la formation, on ne doit pas se priver.

Éducation prioritaire : un nouveau souffle maintenant !

Claire Bordachar

On ne peut que partager le constat, dans le rapport annexe à la loi, d'un système éducatif français où les difficultés scolaires ont un lien direct avec les difficultés sociales et l'objectif affiché de réduire l'écart de résultats entre les élèves en éducation prioritaire et ceux hors éducation prioritaire, qui reste très important.

La carte des écoles classées en ZEP doit évoluer : si certaines écoles pourraient éventuellement être déclassées suite à des rénovations urbaines ayant entraîné un changement profond de population, l'aggravation des conditions de vie pour beaucoup d'autres nécessite leur intégration dans ce classement.

Si les premières annonces du président de renouer avec la logique

de compensation allaient dans le bon sens, le fait de lier l'obtention de moyens à des contrats d'objectifs va à l'encontre de cette ambition de « donner plus à ceux qui ont moins ».

Les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans » visent en priorité l'éducation prioritaire. Si c'est un

premier pas, cela ne peut être suffisant pour avoir un impact significatif. Le nombre de postes implantés en ZEP réservés à ces dispositifs est trop faible : en Gironde, 8 sur les 25 « plus de maîtres que de classes », et 7 pour la scolarisation des moins de 3 ans, alors qu'il y a encore plus d'une vingtaine d'écoles classées en ZEP qui ne les scolarisent pas. Nous avons obtenu du DASEN que les

ZEP à découvert soient prioritaires l'an prochain, à suivre...

De plus, à l'opposé des expérimentations de déréglementations (avec, par exemple la prime au mérite) toujours en place dans les ECLAIR, il faut aller plus loin dans une politique volontariste en permettant réellement un travail en équipe, ce qui demande du temps mais aussi de la formation. De même, pouvoir monter des projets ambitieux entre écoles ou avec le collège doit pouvoir être à nouveau possible.

L'éducation prioritaire qu'elle soit rurale ou urbaine a besoin d'un souffle nouveau. Cela passe par des postes pour baisser sensiblement les effectifs et assurer la présence des RASED partout mais aussi par une amélioration des conditions de travail et une confiance redonnée aux personnels pour qu'ils puissent continuer à être ambitieux pour tous les élèves.



Langues vivantes

Véronique Jusot

Vers plus d'équité dans le mouvement

Lors du dernier Comité Technique, le DASEN a annoncé, comme le demandait le SNUipp-FSU depuis des années, le « défléchage » de 336 postes langue (334 en anglais et 2 en allemand). Ces postes ont été « défléchés » dans les écoles où les IEN ont jugé que la polyvalence de l'équipe pouvait se substituer à la polyvalence de l'enseignant (si un PE de l'école pensait ne pas pouvoir assurer l'enseignement de langue dans sa classe). L'année prochaine le « défléchage » devrait se poursuivre avec l'autre moitié des postes.

Un constat

Si les postes langues ont permis une certaine mixité jeunes et moins jeunes sur le département, ils ont également bloqué largement le mouvement, créant un mouvement parallèle et empêchant, notamment dans les petites écoles rurales, les collègues non habilités de changer de postes (les postes vacants étaient aussitôt fléchés). Ils ont également créé des injustices douloureuses lors de fermetures de classe (le poste fléché était protégé quelle que soit l'ancienneté sur l'école des autres collègues).

Vers une vraie démocratisation des langues vivantes

Pour le SNUipp-FSU, la diffusion des langues vivantes devait avant tout passer par une véritable formation continue de tous les enseignants à cette discipline. Ainsi, les stages existants, s'ils ne rattrapent pas des années de non pratique d'une langue vivante, nous font découvrir que, comme pour les autres matières, notre polyvalence et nos connaissances en didactique peuvent totalement compenser un niveau peu brillant et un manque de confiance en nos capacités à enseigner une langue vivante. Une véritable découverte pour ceux qui en ont tenté l'expérience ! Il est donc urgent maintenant de généraliser ces stages à tous les collègues qui en feraient la demande.

Comment favoriser une prise en compte positive de la diversité ?

Annie Serres

L'école primaire a un rôle important à jouer contre les discriminations, en s'inscrivant dans la construction d'une culture commune émancipatrice, qui pointe ce qui nous unit plutôt que les différences.

Les nouveaux programmes devront encourager la connaissance des cultures en présence dans les classes et proposer un accompagnement des enseignants par des formations.

Le Snuipp-FSU 33 vient d'organiser un stage syndical sur la pluriculturalité et l'interculturalité, notions que nous découvrons depuis peu en France.

Marine Totozani y est intervenue sur la nécessité de prendre en compte les différences d'origine, de cultures, de langues, etc, tout comme les différences dans les modes d'acquisition des savoirs. Le constat est clair : aujourd'hui, la diversité existe dans nos vies. Nous devons tendre vers une société plus inclusive. Le Conseil de l'Europe a initié des recherches mais elles n'ont engendré aucune dynamique dans les écoles. Il y a très peu d'exploitations didactiques de la pluralité dans les classes. Nous pouvons changer cela.

La Fleur des langues, Evlangues ou les sacs à histoires sont consultables sur le net. Les compétences visées par ces outils sont les savoirs sur les langues, l'histoire, la géographie, les compétences métalinguistiques, les savoir-faire sociaux et scolaires, le développement de l'estime de soi, de meilleure participation et coopération. Maud Sterlingots nous a parlé de l'expérience du Québec, qui développe des pratiques intéressantes comme les médiateurs interculturels dans les écoles pour faciliter le lien entre enseignants, élèves et familles, ou encore les classes d'accueil associant enseignement du français et visites culturelles avant d'entrer dans une classe ordinaire. Tout cela mériterait que notre Ministère s'engage sans tarder en faveur de pratiques qui s'enrichissent de la pluralité sociale et culturelle des élèves et de leurs parents.

Mobilisés pour la scolarité des enfants des squats !

Adrien Martinez

Mardi 26 février, les autorités publiques ont fait procéder à l'évacuation totale ou partielle des deux principaux squats publics de Bordeaux : à Bacalan et à Bastide-Thiers.

Au total, 200 ressortissant-es bulgares environ ont quitté la France, expulsé-es ou volontaires. D'autres se retrouvent sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Plusieurs dizaines ont simplement changé de squat.

Parmi eux, il y avait des familles avec enfants scolarisé-es, notamment dans les écoles de la Bastide. Et les enseignant-es du quartier se sont mobilisé-es.

La chose n'est pas nouvelle : depuis 5 ans sur l'avenue Thiers, les

enseignant-es n'ont eu de cesse de se battre pour scolariser les enfants et réclamer les moyens indispensables à la réussite de leur scolarisation. Pétitions, lettres au préfet, à l'inspection académique, rassemblements, solidarité quotidienne... Rien n'a été oublié. Ce travail a porté ses fruits : il a permis d'obtenir 2,5 postes d'enseignant-es spécialisé-es dans la prise en charge des non francophones et du temps dégagé pour assurer une médiation Education Nationale avec le squat.

Ces élèves et leurs familles ont beaucoup investi dans la scolarité. Les résultats sont là : fréquentation scolaire, poursuite de la scolarité au collège, début de scolarisation en maternelle. C'est ce lien qui motive les enseignant-es du quartier. Les évacuations (et donc les déménagements sur d'autres

squats), les expulsions vers la Bulgarie (souvent suivies de retour quelques mois plus tard) mettent à mal, voire anéantissent, cette intégration en cours et les progrès scolaires notoires de ces enfants.

C'est pourquoi, les enseignant-es, parents et organisations de la Rive Droite (RESF, FSU, Collectif Egalité des Droits Rive droite, Scolenfance), ont organisé un parrainage républicain qui a rassemblé une centaine de personnes le 1er mars.

Cette vigilance citoyenne ne faillit pas : c'est grâce à elle que les enfants des squats peuvent espérer avoir droit, comme les autres enfants, à une scolarité maintenue et suivie.



Revalorisation des salaires

Paskal Gayadine

Le 31 janvier l'ensemble de la fonction publique était mobilisée pour une amélioration de ses conditions de travail et de rémunération. Depuis 2000, les agents de la fonction publique ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 13 %. Le point d'indice est gelé depuis 3 ans. L'augmentation des salaires est une exigence de justice.

Le cas des professeurs des écoles est éloquent : selon l'OCDE, leur rémunération se situe bien en dessous de la moyenne des autres pays. Ils gagnent en moyenne 320 euros de moins que leurs collègues européens. Seulement 50 % des professeurs des écoles accède au



11ème échelon et la progression est beaucoup plus lente que dans les autres pays de l'OCDE où le sommet de l'échelle barémique est atteint en 24 ans en moyenne contre 34 ans en France.

La comparaison avec les autres métiers à niveau de qualification équivalent est encore plus édifiante.

Dans un pays où le métier perd en attractivité, mais aussi pour la reconnaissance des conditions d'exercice des enseignants (ex : *charges supplémentaires induites par le passage aux 4,5 jours*), il est urgent que le Ministre adopte une politique salariale conforme aux exigences et au

niveau de recrutement de la profession, et non une simple prime annuelle de 400 euros.

Ses discours « bienveillants » en direction des enseignants se multiplient mais les collègues souhaiteraient qu'ils se traduisent très rapidement dans les faits notamment en matière de revalorisation salariale. Le SNUipp-FSU continue de réclamer la revalorisation du point d'indice, son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes, une redéfinition des carrières et une prime de 1200 € annuels pour tous les professeurs des écoles.

La priorité à l'école primaire ne pourra faire l'impasse sur la situation matérielle et financière des enseignants du premier degré.

Direction et fonctionnement de l'école : déterminés pour des changements maintenant

Nicole Laporte

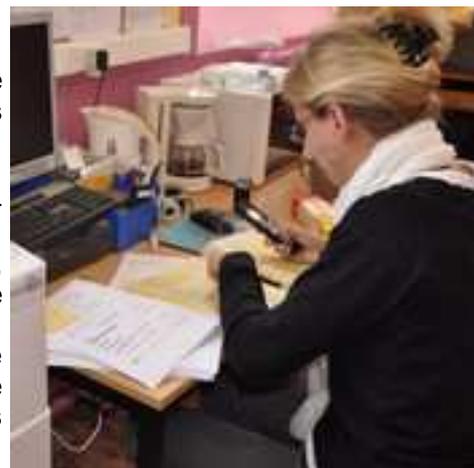
Alors que les "missions sans cesse plus complexes et diverses" (dixit le ministre) se multiplient avec, entre autres, le retour d'Affelnet, Vincent Peillon n'a toujours pas réouvert le dossier « Direction et fonctionnement d'école », bien qu'il s'y soit engagé.

Assumer un poste de direction signifie assurer des tâches relationnelles, administratives, programmées ou pas, des urgences, le va-et-vient entre classe et direction. Les difficultés liées à la profusion et la diversité de ces tâches, au manque de temps, génèrent un sentiment d'insatisfaction, d'envahissement, d'épuisement et parfois de souffrance.

L'école évolue, donc la place de la direction dans le fonctionnement de cette école évolue également. Il est temps de reconnaître que ce travail complexe, à géométrie variable, est une fonction spécifique qui demande une formation spécifique, des conditions de travail adaptées, et une rémunération remise à niveau.

Certes, quelques réajustements sont à noter pour la rentrée prochaine : le Snuipp-FSU vient d'obtenir du ministère que les directeurs/trices d'écoles de quatre à neuf classes continuent de bénéficier d'un véritable quart de décharge, quelle que soit l'organisation de la semaine. De plus, tous les directeurs/trices devraient également bénéficier d'un allègement de service sur les 36 heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires. Mais ces réajustements sont tout à fait insuffisants. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande à nouveau un calendrier pour l'ouverture de discussions. Celles-ci devront être l'occasion, encore une fois, de repenser la charge de travail des directeurs/trices, leurs responsabilités, les conditions pour y faire face (formation, temps de décharge, aide administrative pérenne et statutaire) et une véritable reconnaissance de leurs missions. Le statu quo n'est tout simplement plus envisageable !

Vous pouvez compter sur l'engagement déterminé du SNUipp-FSU lors de ces négociations.



Carte scolaire 2013 : un premier pas mais il reste tant à faire !

Agnès Dumand

La première phase de préparation de la rentrée 2013 vient de se terminer. Les 111 postes attribués à la Gironde constituent un premier pas vers une réparation de la carte scolaire bien malmenée depuis de nombreuses années, mais ne permettront pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves de façon significative, alors qu'ils seront 2000 de plus à la rentrée en Gironde.

Les difficultés auxquelles nous avons à faire face sont immenses. Les principales, comme l'a souligné le ministre sont la lutte contre la difficulté scolaire et le décrochage des élèves.

Pour le SNUipp-FSU, la priorité passe par des mesures d'urgence qui sont insuffisamment prises en compte.

Premièrement, il faut baisser le taux d'encadrement puisque c'est d'abord dans la classe que l'enseignant-e doit gérer l'hétérogénéité et différencier ses apprentissages pour prévenir la difficulté, plus particulièrement en maternelle où les seuils continuent d'être différents de l'élémentaire sans justification pédagogique. 49 ouvertures de classe, c'est un premier pas mais il en faudrait au moins le double.

Deuxièmement, en ne proposant aucune

réouverture de postes E et G, le DASEN entérine la disparition d'un dispositif qui reste le seul capable de remédier à la grande difficulté scolaire. Il devient urgent de répondre spécifiquement aux besoins des élèves qui attendent souvent une aide spécialisée qui ne vient pas. Il n'y a aucun signe de réhabilitation des RASED, tout au plus le maintien de l'existant. Nous devons exiger la restitution des 150 postes supprimés en Gironde depuis 2008, soit une amputation de 40 %.

Troisièmement, la dotation départementale ne prend pas suffisamment en compte les urgences pédagogiques qui permettraient d'améliorer les pratiques pédagogiques, pour prévenir et faire reculer l'échec scolaire.

C'est dans cette optique que le SNUipp-FSU voit le dispositif du « plus de maîtres que de classes » adossé à une formation continue restaurée. Mais avec un peu plus d'un poste par circonscription, ce n'est pas cette année que la différence se fera dans nos classes. Pour que toutes les écoles en RRS puissent bénéficier d'un poste surnuméraire, il faudrait en créer 174.

C'est aussi dans cette optique que le SNUipp-FSU exige la reconstitution du vivier de remplaçants non seulement

pour que les élèves ne se retrouvent pas sans enseignant mais aussi pour asseoir une formation initiale et continue de qualité à la hauteur des enjeux de refondation de l'école.

A ce jour, aucune création de postes de remplaçants n'a encore été envisagée et pourtant la situation est grave. Par exemple, 300 journées de classe n'ont pas été remplacées la semaine du 4 au 8 février. Pour atteindre la moyenne nationale, il faudrait 41 postes de remplaçants.

Le SNUipp-FSU regrette aussi l'absence de mesure prévue concernant l'éducation prioritaire.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap reste problématique, avec 65 élèves sans auxiliaire de vie scolaire malgré les notifications de la MDPH.

L'aide administrative au fonctionnement de l'école continue de périlcliter.

La liste des besoins est longue tant le bateau a pris l'eau. Le SNUipp-FSU avec l'intersyndicale a renouvelé auprès du DASEN son vœu d'obtenir un plan de rattrapage de plus de 300 postes pour la Gironde. La manifestation nationale à Paris, le 6 avril sera aussi l'occasion de mettre en avant cette demande légitime pour notre département.

En finir avec la précarité : imposer la pérennisation des emplois EVS-AVS !

Christine Héraud

Les EVS administratifs ont maintenant quasiment disparu des écoles de Gironde pour répondre à la priorité des missions AVS d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Mais avec un nombre sensiblement constant de contrats aidés alors que les besoins augmentent, des élèves n'ont toujours pas d'accompagnement et restent sans solution scolaire.

Ces missions d'accompagnement du handicap comme d'aide administrative correspondent à de véritables besoins. C'est une expérience et un savoir-faire acquis par les personnels qui remplissent actuellement ces missions dans les écoles. Ils doivent être reconnus comme des emplois pérennes et qualifiés, avec une formation diplômante. C'est ce que revendique le SNUipp-FSU.

La question de la professionnalisation est posée depuis 1996 par des associations qui employaient des emplois-jeunes, aide-éducateurs, dans le secteur handicap... Un groupe de travail avec le ministère, les partenaires et les syndicats, sur la pérennisation du



métier d'AVS (accompagnement handicap), mis en place en 2009 n'a donné aucun résultat. Parallèlement, suite à la loi sur le handicap, les contrats aidés ont explosé, et la précarité continue de s'aggraver pour les élèves et les personnels.

En octobre 2012, suite à la promesse de Hollande de professionnaliser les AVS-i, une nouvelle commission s'est mise en place, dont les conclusions doivent être rendues fin mars 2013. La professionnalisation pose de nombreux problèmes, dont celui de son financement. On ne parle plus d'AVS mais d'accompagnant-es du jeune handicapé-e (AJH), ce qui pose le problème du temps scolaire et péri-sco, donc de la répartition de la prise en charge entre Education Nationale et collectivités.

A l'heure où le gouvernement prône l'austérité et réduit les dotations aux collectivités, et alors que la loi d'orientation reste très discrète sur la question, il faudra avant tout compter sur nous-mêmes et sur une forte mobilisation de tou-tes, AVS, EVS, enseignant-es et parents pour imposer cette professionnalisation !

Mouvement 2013 : attention, changements !

Cécile Hémous

Calcul du barème : la fin de la note

À partir de cette année, comme le demande le SNUipp-FSU depuis longtemps la note pédagogique n'est plus prise en compte. Le barème ne sera plus constitué que de deux éléments :

- **AGS au 31/12/2012** : 1 point par année, 1/12^{ème} par mois, 1/360^{ème} par jour.
- **Enfants** : 1 point par enfant de moins de 20 ans, né entre le 01/01/93 et le 31/03/13 inclus (pas de limite d'âge pour enfant handicapé).

À barème égal, les collègues seront départagés par l'AGS puis par l'âge.

Des bonifications peuvent être attribuées, elles s'ajoutent aux éléments précédents dans le calcul du barème :

- 10 points pour les enseignant-es en mesure de carte scolaire : mouvement obligatoire suite à une fermeture de poste. Cette bonification n'était que de 5 points les années précédentes.
- 100 points au titre de la RQTH (travailleur-e handicapé-e). Cette majoration doit faire l'objet d'une demande avant le 31 mars.
- 3 points pour 3 ans d'exercice, à temps plein ou à temps partiel, dans une même école située en RRS ou en ECLAIR.

Les postes fléchés langues : tout le monde peut postuler !

La moitié des postes Langue seront défléchés à la rentrée 2013, l'autre moitié devant l'être l'année suivante.

Pour la première fois lors du mouvement, tout-e enseignant-e pourra postuler sur les postes Langue encore fléchés, avec une priorité pour les titulaires de l'habilitation. Si ce poste est obtenu par un enseignant n'ayant pas l'habilitation, le poste sera :

- soit défléché lors du CTSD de juin 2013 et ainsi détenu à titre définitif dès la rentrée 2013,
- soit défléché à la rentrée 2014 : l'enseignant-e, alors nommé-e à titre provisoire en 2013, obtiendra une priorité absolue pour une nomination à titre définitif au mouvement 2014.

Postes « Maître surnuméraire » et « Adjoint classe maternelle très petite section »

Pour postuler sur ces postes, la rédaction d'une lettre de motivation sera obligatoire.

Ces postes apparaîtront lors du mouvement avec des intitulés spécifiques, différents de celui des postes d'adjoints classiques. Par conséquent, un collègue qui postulerait et obtiendrait un poste « très petite section » ou « maître surnuméraire » dans l'école où il est déjà en poste, perdrait le bénéfice de son ancienneté dans l'école.

4 jours ou 4 jours et demi ?

La DSDEN publiera une liste des écoles travaillant 4 jours ou 4 jours et demi à la rentrée 2013 dès qu'elle possèdera les informations nécessaires, soit après le 31 mars.

Le calendrier 2013

Mouvement principal

Vendredi 29 mars : publication des postes
Du vendredi 29 mars au soir au dimanche 14 avril inclus : saisie des vœux

Jeudi 18 avril : envoi des accusés de réception des vœux (avec barème et priorités) via IPROF (réclamations jusqu'au 26 avril 2013)

Mardi 4 juin : examen du projet de mouvement par la CAPD l'après midi, publication des résultats stabilisés sur IPROF à l'issue de la CAPD (des corrections éventuelles peuvent intervenir jusqu'au lundi 10 juin.)

Lundi 10 juin : édition des arrêtés.

Phases d'ajustement

Mercredi 19 juin : nouvelle publication de postes.

Du mercredi 19 juin au lundi 24 juin inclus : saisie des vœux

Jeudi 4 juillet : examen du projet de mouvement par la CAPD l'après midi et publication des résultats individuels sur IPROF.

Début juillet : édition des arrêtés de mutation.

Les CAPD des **jeudi 29 août** et **vendredi 6 septembre** traiteront de l'affectation :

- des collègues n'ayant pas obtenu de poste ou nouvellement arrivés dans le département.
- des PE stagiaires qui seront affectés sur des postes d'adjoint dans des écoles de plus de 4 classes ou sur des postes de BD qui leur seront réservés.

